

— Université  
— Lumière  
— Lyon 2

INSTITUT DE  
PSYCHOLOGIE  
DE LYON



# Projet CUSP

Centre Universitaire de Services en  
Psychologie et sciences cognitives

Note d'intention 2026

# le CUSP

## ***UNE TRIPLE AMBITION***

**offrir des services accessibles  
aux citoyens et aux organisations**

**former les futurs psychologues  
par la pratique supervisée**

**développer une recherche appliquée  
utile au territoire**

## NOTE D'INTENTION

# Centre Universitaire de Services en Psychologie et sciences cognitives

Face à la saturation des structures publiques de santé mentale sur la métropole lyonnaise et à l'émergence de nouvelles vulnérabilités sociétales (éco-anxiété, précarité, épuisement professionnel...), l'Institut de Psychologie de Lyon (Université Lumière Lyon 2) porte le **projet de création d'un Centre Universitaire de Services en Psychologie et sciences cognitives (CUSP)**.

Conçu comme un tiers-lieu innovant à l'interface de l'université et de la cité, le CUSP poursuit une triple vocation :

- **Sociétale** : offrir aux citoyens et aux acteurs socio-économiques un accompagnement psychologique de premier recours et des services de conseil à un tarif accessible.
- **Pédagogique** : doter le territoire de professionnels hautement qualifiés en formant les étudiants de Master par la pratique professionnelle supervisée sur le modèle du compagnonnage.
- **Scientifique** : accélérer la recherche translationnelle en évaluant *in situ* l'efficacité de dispositifs d'intervention innovants.

La présente note d'intention constitue une première base de travail visant à  **fédérer les partenaires stratégiques et institutionnels du territoire**. L'objectif immédiat est de constituer un Comité de Pilotage (COPIL) afin d'engager une véritable démarche de **co-construction** pour ancrer le futur centre dans les réalités et les attentes locales. Cette dynamique partenariale devra notamment permettre le **lancement d'une étude de faisabilité rigoureuse**, préalable indispensable pour valider les scénarios d'implantation, affiner l'offre de services, et définir la gouvernance ainsi que le modèle économique hybride du futur CUSP. La conduite de cette étape décisive nécessitera de mobiliser des ressources dédiées, soit par la **mise à disposition de compétences expertes en ingénierie de projet** par nos partenaires, soit par l'obtention d'un **fonds d'amorçage** spécifique.



# ARGUMENTAIRE DU PROJET

## La santé mentale comme Grande Cause nationale

Les troubles psychiques sont au troisième rang des maladies les plus fréquentes après les cancers et les pathologies cardiovasculaires, et représentent une source majeure de handicap et d'inégalités sociales. Face à cette situation, le Gouvernement français a déclaré **la santé mentale Grande Cause nationale 2025**<sup>1</sup>. Ce choix témoigne de la prise de conscience collective de l'ampleur des enjeux de santé psychique dans notre pays et redynamise la feuille de route nationale de la santé mentale et de la psychiatrie de 2018<sup>2</sup>, confirmant la volonté politique d'une action structurelle et durable en faveur de la santé mentale.

Les enjeux identifiés au niveau national trouvent une résonance particulière dans notre région. En septembre 2025, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes a publié une **feuille de route régionale « Santé mentale 2025-2028**<sup>3</sup> » témoignant de l'ampleur des enjeux identifiés sur le territoire. Elle appelle notamment à « renforcer l'offre et le développement d'organisations adaptées en soutenant les dynamiques de coopérations entre les acteurs » et à « favoriser les coopérations entre la psychiatrie, la médecine générale et les acteurs du social et du médico-social pour une approche globale et coordonnée ». Elle insiste sur la nécessité de « poursuivre la dynamique de territorialisation de la santé mentale en accompagnant les synergies dans les territoires, en lien étroit avec les collectivités territoriales, les professionnels de santé, les associations, les établissements et les structures du champ de la santé mentale ».

Ces enjeux régionaux se manifestent avec une acuité particulière au sein de **la métropole de Lyon qui n'échappe pas aux tensions structurelles qui affectent l'ensemble du système de santé mentale français**. Les structures publiques de soins – Centres Médico-Psychologiques (CMP), services hospitaliers, Maisons des Adolescents – sont saturées, fracturées et sous-dotées, avec des délais d'attente pouvant atteindre plusieurs mois et une coordination du parcours de soins en santé mentale rendue complexe et peu lisible. Pourtant, les populations les plus vulnérables – jeunes adultes, familles en situation de précarité, personnes isolées – sont dépendantes de ces structures publiques faute de moyens financiers suffisants pour pouvoir recourir aux services du secteur privé ou libéral.

Le **Projet territorial de santé mentale (PTSM) du Rhône 2020-2025**<sup>4</sup> identifie explicitement le besoin de structurer le premier recours en santé mentale et de développer des réponses de proximité. L'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes soutient le développement de l'accès aux psychologues et la prévention précoce. L'expérience récente du « 102 », centre de santé mentale dédié aux étudiants, ouvert en janvier 2025 par la ComUE Université de Lyon, a offert 3300 consultations en une seule année de fonctionnement<sup>5</sup> démontrant ainsi l'ampleur des besoins non couverts, y compris au sein de la population étudiante.

1 [La santé mentale, Grande Cause nationale 2025, solidarites.gouv.fr](https://solidarites.gouv.fr)

2 [Feuille de route. Santé mentale et psychiatrie. Comité Stratégique de la Santé Mentale et de la Psychiatrie, sante.gouv.fr](https://sante.gouv.fr)

3 [Santé mentale : feuille de route régionale 2025–2028 en Auvergne-Rhône-Alpes, auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr](https://auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr)

4 [Projet territorial de santé mentale du Rhône, calameo.com](https://calameo.com)

5 [3 300 consultations en un an : le bilan du 102 pour la santé mentale étudiante, masante.universite-lyon.fr](https://masante.universite-lyon.fr)

## Faire face collectivement au défi des transformations sociétales

La multiplication des menaces (climatiques, sanitaires, identitaires, numériques, géopolitiques...) et l'accélération des transformations sociétales exposent les populations à des vulnérabilités systémiques érodant lourdement leur santé mentale. L'augmentation sensible des cas d'éco-anxiété<sup>6</sup>, de violences sexistes et sexuelles<sup>7</sup>, de délits et crimes anti-LGBT<sup>8</sup> ou à caractère raciste<sup>9</sup> et de cyberviolences<sup>10</sup> par exemple, révèle avec acuité les fractures nées de ces bouleversements sociétaux. Ce constat impose **un double impératif : le déploiement urgent d'un accompagnement innovant et adapté au bénéfice des publics fragilisés couplé à une mobilisation collective ambitieuse pour la prévention des risques et le développement durable.**

De ce point de vue, les besoins d'accompagnement psychologique ne se limitent pas aux individus : **ces défis contemporains exigent aussi des acteurs publics et privés du territoire un ajustement permanent à des enjeux inédits.** Ainsi, les acteurs socio-économiques du territoire (secteur associatif, collectivités, entreprises) font face à un double défi nécessitant une expertise de pointe en psychologie et en sciences cognitives :

- **La résolution de difficultés organisationnelles croissantes** : prévention des risques psychosociaux, promotion de la qualité de vie au travail, accompagnement au changement...
- **Le déploiement de projets à fort impact humain** : rénovation urbaine, transition écologique, transformation numérique, participation citoyenne ou réduction du sentiment d'insécurité...

Or, l'offre existante sur le territoire ne permet pas toujours de répondre à ces besoins de manière satisfaisante, notamment pour **le secteur associatif ou les petites collectivités** qui n'ont pas toujours les moyens financiers de recourir aux services de cabinets de conseil privés.

Une attention toute particulière doit en outre être accordée aux professionnels de la relation d'aide (travailleurs sociaux, éducateurs, psychologues, personnels soignants, conseillers en insertion...) qui œuvrent en première ligne de ces bouleversements. Évoluant souvent au sein de structures institutionnelles peu coordonnées et structurellement sous-dotées, ces équipes se heurtent à l'accroissement et la complexification des besoins d'accompagnement sans que les moyens dont ils disposent pour y répondre augmentent en proportion. **Accompagner ces professionnels, tant sur le plan individuel que collectif**, dans le cadre d'un dispositif de supervision et de partage de pratiques constitue dès lors un levier indispensable pour préserver leur santé psychique, maintenir le sens de leur engagement et garantir la qualité de leurs interventions.

6 [Éco-anxiété en France \(étude 2025\). État des lieux, seuils de préoccupation clinique, variables déterminantes. cnam.hal.science](#)

7 [Les violences sexistes et sexuelles en France en 2024. arretonslesviolences.gouv.fr](#)

8 [Le nombre de crimes et délits anti-LGBT en forte hausse. inegalites.fr](#)

9 [Rapport 2024 sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. cncdh.fr](#)

10 [Cyberviolences dans les établissements scolaires et dans la société. insee.fr](#)



## Les missions des psychologues en mutation constante

Les missions des psychologues évoluent au rythme de la commande publique et des mutations sociétales. Les récents référentiels de compétences et rapports publics soulignent d'ailleurs leur rôle grandissant dans les parcours de prévention et de soins en santé mentale<sup>11</sup>. Poussée par une prise de conscience collective (6 % des Français ont consulté un psychologue en 2022, un chiffre en hausse rapide<sup>12</sup>), la profession a connu une croissance démographique exceptionnelle : les effectifs des psychologues en activité ont en effet doublé entre 2012 et 2024, une vague majoritairement absorbée par le secteur libéral<sup>13</sup>. Cette dynamique impose non seulement de **restructurer l'articulation entre les professionnels de ville et le service public territorialisé, mais aussi de repenser la formation des psychologues**. Leurs contextes d'exercice, de plus en plus mouvants et tributaires de l'action publique, exigent désormais une importante capacité d'adaptation tout au long de la carrière.

La formation universitaire des psychologues, en France comme en Europe, repose sur une spécialisation progressive, couronnée par un stage long professionnalisant. Si ce modèle prépare efficacement au champ d'expertise du Master choisi, il se heurte aujourd'hui aux réalités du terrain. Les mutations sociétales évoquées précédemment exigent un décloisonnement des compétences : **tout psychologue doit désormais pouvoir accueillir et orienter des personnes dont les problématiques, parfois émergentes, dépassent sa spécialité initiale**. Or, ce socle de compétences transversales est rarement acquis lors des stages de fin d'études, qui cantonnent le plus souvent l'étudiant à des missions strictement liées à sa spécialisation. À l'inverse, les stages en cabinet libéral, bien que plus généralistes, s'avèrent souvent trop limitants en fin de cursus pour valider l'ensemble des compétences des référentiels nationaux. Il devient donc indispensable de **proposer aux étudiants une formation complémentaire, spécifiquement dédiée à l'accompagnement éthique et éclairé de premier niveau au sein d'une structure dédiée, au bénéfice direct des populations qui y auront recours**.

## L'université : un tiers-lieu légitime et complémentaire pour la santé mentale du territoire

En tant qu'institution dédiée à la production de savoirs et à la formation de futurs professionnels, **l'université porte une responsabilité sociétale qui l'amène à s'ouvrir sur la cité pour répondre aux besoins croissants de la population et des acteurs locaux**. La création d'un centre universitaire de services tournés vers la cité ne constitue donc pas un élargissement accessoire de ses prérogatives, mais bien la traduction opérationnelle de son ancrage territorial. Ce modèle intégratif permet en effet de faire converger le développement de la recherche, l'exigence d'une formation professionnelle adossée aux réalités contemporaines, et la mise à disposition des expertises académiques au bénéfice direct des citoyens. En s'emparant de ces enjeux, l'université affirme sa pleine légitimité à concevoir des dispositifs innovants, accessibles et scientifiquement fondés, contribuant ainsi activement à la résorption des tensions qui affectent les parcours de soins et l'accompagnement des organisations.

11 [Prise en charge coordonnée des troubles psychiques : état des lieux et conditions d'évolution. igas.gouv.fr](https://www.igas.gouv.fr/)

12 [Santé mentale : un état des lieux au regard de la situation financière, de l'orientation sexuelle et des discriminations subies. drees.solidarites-sante.gouv.fr](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/)

13 [La démographie des professionnels de santé depuis 2012. data.drees.solidarites-sante.gouv.fr](https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr/)

**La pertinence et la faisabilité de centres universitaires de consultations psychologiques ont été démontrées par plusieurs initiatives pionnières au sein d'universités françaises.** À Metz, le Centre Pierre Janet de l'Université de Lorraine s'est imposé comme un espace-ressource de référence<sup>14</sup>, capable de mobiliser d'importants cofinancements européens tout en développant des dispositifs à forte utilité sociale. À Paris et Lyon, les Centres Daniel Widlöcher ouverts récemment illustrent le potentiel de ces structures de conjuguer l'immersion clinique supervisée pour les étudiants et une offre de soins à tarification accessible pour le grand public<sup>15</sup>... D'autres dynamiques territoriales confirment la vitalité de ce mouvement national : l'Université de Caen Normandie prépare l'ouverture du Centre Léa Vion pour 2027 avec un modèle de financement mixte<sup>16</sup>, tandis que le centre UCPsy de l'Université Clermont Auvergne s'intègre dans le réseau de soins local en proposant des prises en charge spécialisées<sup>17</sup>.

Ces expériences, bien qu'à des stades de maturité différents, constituent des preuves empiriques solides de la viabilité des centres universitaires de consultations psychologiques. Elles attestent d'une dynamique nationale structurante, reconnue et soutenue par les pouvoirs publics ainsi que par divers financeurs. **Au regard de ces réussites et de la saturation des structures publiques locales, il apparaît d'autant plus remarquable que la métropole lyonnaise reste à ce jour dépourvue d'un tel dispositif porté par les compétences académiques locales**<sup>18</sup>. Pourtant, forte de son dynamisme démographique, de l'importance de ses besoins en santé mentale et de l'un des plus grands bassins de formation en psychologie de France, Lyon réunit toutes les conditions pour porter un projet ambitieux de centre universitaire au bénéfice de son territoire.

## **LES ATOUTS DU PROJET**

*Adossé aux expertises de l'IPsyL*

*Une offre de services dans un secteur en tension*

*Cinq laboratoires de recherche mobilisables*

*Une logique de complémentarité avec l'offre existante*

14 [centrepierrejanet.univ-lorraine.fr](http://centrepierrejanet.univ-lorraine.fr)

15 [psycho-prat.fr/le-centre-daniel-widlocher](http://psycho-prat.fr/le-centre-daniel-widlocher)

16 [ufr-psychologie.unicaen.fr/centre-lea-vion](http://ufr-psychologie.unicaen.fr/centre-lea-vion)

17 [ucpsy.uca.fr](http://ucpsy.uca.fr)

18 Le Centre Daniel Widlöcher récemment ouvert en centre-ville de Lyon est sans lien avec l'Université de Lyon.



## Les engagements de l'Université Lyon 2 et de l'Institut de Psychologie de Lyon

Par le biais de sa feuille de route « Sciences et société » adoptée en 2022, l'Université Lumière Lyon 2 revendique un rôle majeur dans l'accompagnement des acteurs sociaux, économiques et culturels face aux défis contemporains. Ce projet de création d'un Centre Universitaire de Services en Psychologie et sciences cognitives (CUSP) s'inscrit ainsi directement dans les axes prioritaires de cette politique d'établissement : il répond à l'ambition de **soutenir une recherche participative ancrée territorialement en faveur de l'innovation sociale et publique, tout en inventant de nouveaux liens entre savoirs pratiques, professionnels et scientifiques**. Cette dynamique de décroisement portée par l'université a permis l'obtention du label national « Science avec et pour la société » (SAPS)<sup>19</sup>, qui vient soutenir le projet LYSiERES et des dispositifs structurants tels que l'École des Sciences avec et pour la Société ou la Boutique des Sciences.

Cette politique d'établissement s'incarne avec conviction à l'**Institut de Psychologie de Lyon (IPsyL)** dont le schéma directeur de la formation, adopté en 2025, s'articule autour du triptyque science, formation et société. La psychologie et les sciences cognitives y sont conçues comme des disciplines en prise directe avec les réalités humaines, sociales et environnementales contemporaines, ayant la vocation d'éclairer l'action et de transformer les pratiques professionnelles des psychologues et des professionnels des secteurs sanitaire, éducatif et social. En misant sur une pédagogie « à et à partir de la pratique », **l'IPsyL fait de la professionnalisation un trait d'union stratégique entre l'innovation scientifique et les attentes de la société, et de l'expérience clinique et sociale le moteur de la problématisation académique**. Fort de cet ancrage entre recherche et terrain, l'Institut est aujourd'hui en mesure de porter un projet de création d'un CUSP où seront développés et évalués des dispositifs d'intervention et d'accompagnement innovants, conçus pour **répondre aux vulnérabilités inédites des populations et des organisations**, pour en faire un **centre de référence en matière de prévention et de prise en charge des tensions psychologiques induites par les mutations sociétales**.

Les compétences professionnelles des 290 psychologues diplômés annuellement par l'IPsyL s'appuient, de fait, sur une recherche contextualisée, fondée sur des travaux de terrain, couvrant des champs d'investigation particulièrement diversifiés, et menée au sein de **cinq laboratoires de recherche dont le rayonnement est majeur sur les scènes locale, nationale et internationale** (CRPPC, GRePS, EMC, DIPHE, Reshape<sup>20</sup>). La richesse de ce spectre disciplinaire permet au projet lyonnais de création d'un CUSP de se distinguer significativement des autres centres universitaires existant en France puisqu'**en complément des consultations cliniques individuelles, il s'agit ici d'intégrer un service d'ingénierie en psychologie et sciences cognitives, de conseil aux organisations** (associations, collectivités publiques, entreprises, établissements éducatifs ou sanitaires...) **et d'intervention auprès de groupes**. Cette dimension spécifique d'accompagnement structurel, parfaitement cohérente avec la politique de l'université, constitue une innovation majeure dans le paysage national.

Son assise scientifique, associée à des partenariats étroits déjà existants avec les acteurs du territoire (établissements de santé, structures médico-sociales, associations, collectivités, entreprises), confère ainsi à l'IPsyL une forte légitimité pour porter ce projet de création d'un CUSP. Celui-ci constituerait l'une des expressions majeures de la vocation de l'Université Lumière Lyon 2 à co-construire les savoirs et à servir directement la cité.

<sup>19</sup> [lysieres.univ-lyon2.fr](https://lysieres.univ-lyon2.fr)

<sup>20</sup> [psycho.univ-lyon2.fr/recherche/laboratoires](https://psycho.univ-lyon2.fr/recherche/laboratoires)



# **UNE OFFRE DE SERVICES**

**Consultations psychologiques de premier recours**

**Bilans et accompagnements individuels**

**Groupes thérapeutiques et ateliers de prévention**

**Analyse de pratiques et supervision**

**Conseil aux organisations**

**Appui aux projets de recherche**



## L'OFFRE DE SERVICES

Conçu comme un tiers-lieu à l'interface de l'université et de la cité, le Centre Universitaire de Services en Psychologie et sciences cognitives (CUSP) a vocation à apporter une réponse structurelle et innovante aux défis exposés précédemment. En appui sur les expertises plurielles développées de longue date au sein de l'Institut de Psychologie de Lyon (IPsyL), il s'agira de répondre à des demandes d'intervention éclectiques, qu'elles émanent de citoyens ou d'institutions du territoire. Si le CUSP a vocation à demeurer un dispositif d'accueil résolument généraliste, l'IPsyL ambitionne néanmoins d'en faire une structure clairement identifiée sur le territoire pour son engagement auprès des personnes et des organisations concernées par la prévention et l'accompagnement des fragilités qui résultent directement des grandes transformations sociétales contemporaines.

Son organisation propose ainsi un modèle intégratif pensé pour **répondre simultanément à trois exigences fondamentales** :

- **Une exigence sociétale** : démocratiser l'accès à l'expertise en psychologie et en sciences cognitives. Pour les citoyens, il s'agit de garantir un accompagnement psychologique de premier recours, rapide et à un tarif accessible, en complémentarité avec les structures publiques saturées. Pour les acteurs socio-économiques du territoire (associations, collectivités, PME), il s'agit de fournir une ressource d'accompagnement au changement et de prévention des risques à un coût maîtrisé.
- **Une exigence pédagogique** : transformer la formation des futurs psychologues. Le CUSP offre un espace d'apprentissage par la pratique clinique supervisée au sein d'un environnement sécurisant. Ce modèle de compagnonnage garantit une montée en compétences progressive, confrontant les étudiants à la diversité réelle des vulnérabilités contemporaines avant leur entrée sur le marché du travail.
- **Une exigence scientifique** : accélérer la recherche translationnelle. Le CUSP ambitionne de réduire le délai entre les découvertes scientifiques en laboratoire et leur application sur le terrain. Il constitue un terrain d'investigation sans équivalent permettant d'évaluer l'efficacité de nouvelles approches interventionnelles, au bénéfice direct des populations et de l'innovation scientifique. Le CUSP vise en outre à faciliter le dialogue entre chercheurs, praticiens et terrains.

L'offre de services se structure autour de quatre pôles complémentaires : **l'accompagnement individuel, l'accompagnement collectif, le conseil aux organisations, et l'appui à la recherche**. La description qui en est proposée ci-après pourra évoluer au décours des enquêtes de faisabilité et des rencontres à venir avec nos partenaires du territoire.



## L'évaluation et l'accompagnement individuels : une réponse de proximité aux vulnérabilités

L'accompagnement individuel, conjugal ou familial, constitue le cœur du dispositif d'accueil du grand public. Dans la lignée des centres universitaires pionniers évoqués précédemment, **le CUSP propose des consultations ouvertes à l'ensemble de la population** (enfants, adolescents et adultes), exclusivement sur rendez-vous et sans exigence de prescription médicale préalable, **à un tarif aussi accessible que possible**. La prise en charge est assurée par des étudiants en dernière année de Master, opérant sous la supervision étroite et continue de psychologues expérimentés. Le CUSP se positionnant exclusivement sur des soins programmés de premier recours et sur l'apport des premiers gestes en santé mentale, il n'a pas vocation à accueillir les situations d'urgence psychiatrique ou de crise aiguë, qui feront l'objet d'une réorientation immédiate vers les services hospitaliers ou les urgences.

Ce service a vocation à **répondre à un très large spectre de besoins** : l'accompagnement clinique (souffrances relationnelles, difficultés professionnelles, troubles anxio-dépressifs, questionnements identitaires, troubles cognitifs ou comportementaux), l'évaluation (bilans psychologiques, neuropsychologiques, éducatifs, d'orientation, psychotechniques ou psycho-légaux) ou encore la remédiation cognitive et émotionnelle. Une attention particulière sera portée aux tensions psychologiques générées par les grandes mutations contemporaines (éco-anxiété, exposition aux violences sexistes et sexuelles, expériences de stigmatisation...) dont la prévalence croissante appelle un suivi attentif de ces phénomènes et une évaluation étroite des réponses qui y sont apportées.

Afin d'assurer une rotation rapide des suivis et de permettre au plus grand nombre de bénéficier de ces services, **la prise en charge s'inscrit dans un format de courte durée**, circonscrit à six mois au maximum dans la majorité des cas. En tant qu'acteur de **premier recours**, l'intervention du CUSP permet ainsi de **résoudre des fragilités épisodiques ou d'amorcer un suivi psychothérapeutique au long cours**. Dans cette dernière éventualité, le Centre joue un rôle de relais essentiel, offrant un étayage immédiat au patient dans l'attente d'une orientation vers une prise en charge pérenne et spécialisée par un partenaire du territoire.

À pleine capacité, le CUSP pourra proposer **jusqu'à 8 000 consultations par an** et accueillir jusqu'à **180 stagiaires de Master** (pour des stages courts) encadrés par **une trentaine de psychologues expérimentés**. Pour sécuriser ce déploiement, une phase pilote précédera la montée en charge complète et permettra d'éprouver les protocoles de prise en charge, d'ajuster le modèle organisationnel et de consolider les partenariats d'adressage.

L'intérêt sociétal de ce dispositif réside dans sa capacité à lever les freins majeurs à l'accès aux soins. En proposant une tarification accessible, **le CUSP contribue à désengorger les structures publiques et d'agir préventivement avant que les souffrances ne se chroniquent**. Sur le plan pédagogique, ce modèle garantit aux étudiants un encadrement exceptionnel mettant l'accent sur une montée en compétences progressive alliant observation et pratique, ainsi que supervision et débriefing collectif. **Le CUSP offre ainsi aux futurs diplômés l'opportunité de développer une expérience clinique diversifiée** ainsi que leur posture professionnelle de manière sécurisante et réflexive, selon un modèle de « compagnonnage » déjà éprouvé dans les centres universitaires existant en France. Enfin, le flux important et continu de consultations constitue une ressource inestimable pour la recherche. Sous réserve du consentement éclairé des consultants, il s'agirait **d'étudier l'évolution des demandes formulées, d'évaluer l'efficacité des dispositifs proposés, ou encore de faciliter la collecte de données dans le cadre de protocoles de recherche portés par des laboratoires**.



# Quelques chiffres clés

180  
étudiants  
stagiaires  
accueillis

30  
psychologues  
superviseurs

290  
psychologues  
diplômés chaque  
année à l'IPsyL

8 000  
consultations  
potentielles  
par an

5  
laboratoires  
de recherche  
mobilisables

## Accompagnement collectif : créer des espaces de co-développement

Pensé pour mutualiser les ressources, favoriser le soutien par les pairs et répondre à la diversité des besoins du territoire, le CUSP propose un large spectre d'interventions collectives régulières ou ponctuelles commandées par des structures partenaires, par des laboratoires avec une visée de recherche, ou par des psychologues et stagiaires du Centre sur la base de leurs observations de terrain. Ces temps collectifs sont co-conçus et co-animés par des étudiants stagiaires et des psychologues expérimentés qui supervisent étroitement leur travail. L'offre se décline en quatre axes majeurs :

- **La thérapie de groupe et les ateliers de psycho-éducation** : réservés aux usagers (enfants, adolescents ou adultes) présentant des vulnérabilités communes, ces groupes offrent un espace thérapeutique à coût très réduit en adressant des problématiques aussi diverses que l'éco-anxiété, l'affirmation de soi, ou encore l'entraînement aux habiletés sociales pour les enfants présentant des troubles du neurodéveloppement.
- **La promotion de la santé et la prévention des risques** : destinées à un public plus large, ces interventions collectives visent à prévenir l'apparition de difficultés psychiques ou physiques. Elles peuvent par exemple prendre la forme d'ateliers de sensibilisation à l'hygiène de sommeil chez les adolescents, de programmes d'éducation à la réduction des risques liés aux addictions, ou de séances d'information sur la gestion du stress face à la surconnexion numérique.
- **La supervision professionnelle** : fort de l'expertise de l'IPsyL en matière de formation continue et d'accompagnement de la professionnalité, le CUSP offre des espaces de supervision destinés non seulement aux jeunes psychologues diplômés et souvent isolés, mais aussi à l'ensemble des professionnels de la relation d'aide du territoire. Il s'agit par exemple d'accompagner collectivement des travailleurs sociaux confrontés à des publics en grande précarité, des éducateurs spécialisés gérant des jeunes violents, ou des enseignants rencontrant des situations d'inclusion scolaire particulièrement complexes. La supervision permet de travailler sur le vécu du professionnel, renforçant ainsi un positionnement éthique et la préservation de sa propre santé mentale.
- **L'analyse de la pratique professionnelle et la régulation institutionnelle** : ce volet s'adresse directement aux équipes constituées au sein d'organisations. En écho au Diplôme d'Université spécialisé dispensé par l'IPsyL, les intervenants du CUSP peuvent se déplacer au sein de structures médicales, médico-sociales, ou socio-éducatives, par exemple, pour proposer un espace tiers et sécurisé où les équipes peuvent travailler ensemble sur les difficultés éprouvées au travail et restaurer le sens de leur tâche.

Ces dispositifs collectifs représentent d'importants leviers de co-développement au bénéfice du territoire en ce qu'ils permettent de **briser l'isolement des populations fragiles** ou vulnérables tout en offrant aux structures des solutions concrètes pour **endiguer l'épuisement de leurs personnels**. La co-conception et la co-animation de groupes prépare en outre efficacement les étudiants aux réalités du travail institutionnel et associatif et forgeant des compétences majeures relatives à l'analyse des dynamiques de groupes et l'animation de cadres de régulation institutionnelle. Enfin, sur le plan scientifique, ces groupes constituent d'excellents supports pour la recherche évaluative. Ils permettent aux laboratoires de modéliser, d'évaluer scientifiquement et d'optimiser l'efficacité de programmes de prévention ou de protocoles thérapeutiques innovants avant leur généralisation.



## Le conseil aux organisations et aux entreprises : un levier d'innovation et d'accompagnement au changement

Le CUSP propose **une offre d'ingénierie et de consulting en psychologie et en sciences cognitives destinée aux structures du territoire**, ce qui constitue une innovation majeure et distinctive du projet lyonnais au regard des autres centres universitaires français. Sur sollicitation directe de commanditaires (PME, collectivités locales, associations, établissements éducatifs...), le CUSP propose des prestations de conseil structurées sur le modèle d'une « **junior conseil** ». Ces prestations sont opérées par des étudiants stagiaires en fin de formation, sous la supervision de professionnels expérimentés. Les missions proposées couvrent un large champ d'expertises permettant d'**accompagner les structures du territoire dans la réalisation de leurs missions, l'implémentation de changements, la prévention de risques, le diagnostic organisationnel, la transformation des pratiques professionnelles, ou encore l'innovation technique**. Il peut s'agir, à titre d'exemples, d'accompagner une collectivité souhaitant mettre en place des actions de prévention des violences de genre, une PME souhaitant contribuer par des dispositifs techniques innovants au défi des transitions écologiques, ou encore une association souhaitant mener une mission de sensibilisation des adolescents à l'inclusion des personnes présentant un trouble du neurodéveloppement.



Cette offre du CUSP présente un intérêt majeur sur le territoire, en particulier pour les petites structures (associations, collectivités) qui ne disposent souvent ni des compétences internes ni des budgets nécessaires pour recourir à des cabinets de conseil privés face à des défis organisationnels complexes. Le CUSP leur garantit ainsi un accès direct à **des interventions scientifiquement fondées et financièrement soutenables**. Ce dispositif de « junior conseil » offre en outre une immersion professionnelle inédite aux étudiants en fin de formation, notamment ceux qui se destinent à des carrières dans l'ingénierie et le consulting. Sous le pilotage d'experts, ils prennent en effet en charge toutes les étapes de la prestation pour des commandes diverses, de l'instruction de la demande à la restitution au commanditaire d'un diagnostic, d'un plan d'action voire d'une évaluation de ses effets. Enfin, cette offre de services **stimule la « recherche-action » en permettant d'étudier *in situ* l'impact des mutations sociales sur les organisations**. Le CUSP pourra ainsi faciliter la mise en relation des structures du territoire avec les laboratoires de recherche pour co-construire des solutions innovantes et scientifiquement fiables aux questionnements émergents des terrains, et accélérer ainsi le transfert des connaissances en psychologie et en sciences cognitives vers la cité.

## L'appui à la recherche et à l'innovation : un accélérateur de la recherche translationnelle

De façon transversale aux missions présentées précédemment, le CUSP constitue **une interface opérationnelle entre les terrains et les laboratoires de recherche** (de l'IPsyL ou d'institutions partenaires). Il offre une prestation de services de recherche en accompagnant de bout en bout le déploiement de l'investigation scientifique sur la base des besoins identifiés des laboratoires commanditaires. Le CUSP instruit ainsi les demandes d'implémentation de nouveaux protocoles de recherche qui lui sont adressées et peut assurer le cas échéant, sous convention de partenariat et sous réserve des autorisations réglementaires, la co-construction du protocole, le recrutement ciblé de cohortes parmi les consultants du CUSP, l'implémentation rigoureuse du protocole et le recueil des données afférent, ou encore l'analyse des données ainsi que la valorisation des résultats. Les protocoles de recherche implémentés au sein du CUSP peuvent viser des objectifs aussi divers que l'étude des déterminants de l'éco-anxiété chez les jeunes adultes, l'évaluation de la remédiation cognitive des troubles attentionnels par la médiation ludique, ou encore l'évaluation des effets des premiers gestes en santé mentale proposés par le CUSP sur l'insertion professionnelle de publics précarisés, par exemple. Ces missions sont menées par des étudiants stagiaires encadrés par des enseignants-chercheurs ainsi que des doctorants de l'IPsyL.

La facilitation de l'implémentation de la recherche au sein du CUSP **garantit aux citoyens et aux structures du territoire l'opportunité de bénéficier d'une réponse à leurs besoins qui soit adossée aux plus hauts standards scientifiques**, l'innovation produite à l'université devenant ainsi immédiatement transférable à la société. En outre, en impliquant les stagiaires de Master à chaque étape de la recherche, le CUSP les forme aux exigences de la recherche clinique ou appliquée en psychologie et en sciences cognitives. Enfin, pour la communauté académique, ce dispositif vient pallier la difficulté récurrente de l'accès aux terrains. **Le CUSP offre aux laboratoires une infrastructure pérenne pour comprendre des difficultés émergentes ou pour expérimenter et évaluer des dispositifs d'accompagnement innovants.**





## ENJEUX DE FAISABILITÉ

Afin de concrétiser les ambitions scientifiques, pédagogiques et sociétales du projet, la prochaine étape consiste à **instruire une étude de faisabilité rigoureuse pour répondre à divers enjeux stratégiques et garantir l'impact et la pérennité du dispositif.**

### Modèle juridique et gouvernance partenariale

L'enjeu premier consiste à déterminer l'ancrage institutionnel optimal pour le CUSP en identifiant le statut administratif et juridique qui lui garantira une agilité opérationnelle tout en sécurisant son rattachement à l'Université Lumière Lyon 2 et à l'Institut de Psychologie de Lyon. Il s'agit également d'évaluer les modalités d'intégration des partenaires territoriaux stratégiques, tels que l'ARS, la Métropole, la Région, et les acteurs sanitaires locaux comme les Hospices Civils de Lyon et le Centre Hospitalier Le Vinatier dans la gouvernance du projet. Un défi consistera ainsi à **concevoir une architecture de gouvernance capable d'allier la puissance d'action et la solidité institutionnelle des acteurs publics avec la souplesse opérationnelle qu'exige un dispositif de terrain et de premier recours.** L'étude de faisabilité devra donc explorer plusieurs hypothèses statutaires, allant de la constitution d'un service commun, interne à l'université, doté d'un budget annexe, jusqu'à la création d'une structure partenariale partagée associant notamment les financeurs du projet et les représentants des usagers.

### Pérennité du modèle économique

L'investissement collectif dans ce projet exige d'en concevoir un modèle économique pérenne. L'installation du CUSP, où qu'elle se fasse, imposera nécessairement un **investissement initial conséquent** pour financer l'aménagement spécifique de locaux d'une superficie estimée à 270 m<sup>2</sup>. La trajectoire financière devra ensuite anticiper une charge locative récurrente si l'implantation s'effectue hors des murs de l'université. Au-delà de ces enjeux immobiliers, les frais de fonctionnement structurels concerneront essentiellement les coûts de personnels dédiés à l'organisation du service et à l'encadrement des étudiants stagiaires. L'étude de faisabilité devra modéliser la capacité du centre à absorber ces coûts incompressibles. L'objectif est d'**aboutir à un modèle économique hybride et équilibré.** À terme, les charges d'exploitation auront vocation à être significativement couvertes par les recettes propres issues de la facturation des services (les consultations individuelles ou de groupe, les prestations de conseil aux organisations et d'appui à la recherche). Néanmoins, pour garantir une tarification sociale et accessible des consultations individuelles – véritable cœur de la mission de service public du projet –, **le centre nécessitera un soutien financier en phase d'amorçage. L'étude de faisabilité permettra de dimensionner ce besoin et d'identifier les leviers de pérennisation** (subventions publiques pluriannuelles, appels à projets de l'ARS, mécénat d'entreprise).

## Attirer et fidéliser des experts pour garantir l'excellence de l'encadrement

La qualité de l'offre de soins et de la formation par le compagnonnage repose intrinsèquement sur la capacité du CUSP à mobiliser des professionnels expérimentés pour superviser étroitement les étudiants stagiaires. L'étude de faisabilité devra donc **examiner les modalités de recrutement et de rémunération de ces psychologues superviseurs, en anticipant une contrainte d'attractivité forte**. En effet, les grilles de rémunération universitaires s'avèrent souvent moins compétitives que les revenus générés par l'exercice libéral exclusif. Pour surmonter cet obstacle, les solutions devront valoriser des formes de contractualisation flexibles, telles que des vacances régulières ou des temps partiels aménagés, permettant aux praticiens de conserver leur activité principale. Il s'agira également de capitaliser sur l'attrait intellectuel d'un adossement à la recherche de pointe et sur le besoin croissant des cliniciens de rompre l'isolement de la pratique libérale en rejoignant une communauté de pairs stimulante.

## Implantation territoriale et contraintes capacitaires

Le choix de la localisation géographique constitue un facteur déterminant pour l'accessibilité et l'identité du CUSP, imposant d'**arbitrer entre une implantation au cœur du campus universitaire de Porte des Alpes ou une insertion directe dans le tissu urbain métropolitain**. La contrainte spatiale se heurte au coût élevé de l'immobilier tertiaire lyonnais, tandis qu'une localisation exclusivement académique pourrait intimider les publics les plus éloignés des institutions universitaires. Les scénarios à expertiser incluront la requalification d'espaces universitaires existants ou la location de locaux externalisés garantissant une plus grande mixité sociale. Dans tous les cas, l'étude de faisabilité devra valider le respect d'un cahier des charges immobilier exigeant, intégrant les normes d'accessibilité, la sécurisation des flux de publics, ainsi que les impératifs d'isolation phonique requis par la confidentialité des échanges thérapeutiques. Il faudra en outre **prévoir un aménagement des locaux présentant une polyvalence suffisante** pour garantir la possibilité de répondre à l'ensemble des demandes entrant dans le périmètre de l'offre de services.

## Articulation avec l'écosystème local et non-concurrence

Enfin, le positionnement du CUSP au sein d'un maillage territorial particulièrement complexe nécessite de **s'assurer de sa complémentarité avec l'offre publique et privée existante et de prévenir tout effet de concurrence inadéquat avec les psychologues exerçant en libéral ou avec les structures du territoire**<sup>21</sup>. La crainte légitime d'une offre universitaire venant capter une patientèle solvable constitue un frein politique qu'il faut anticiper. Pour lever ces réserves, l'étude de faisabilité s'attachera à **formaliser des protocoles de relais et d'orientation précis avec les professionnels du territoire**. L'enjeu sera de sanctuariser la vocation de premier recours du centre par des prises en charge systématiquement circonscrites dans le temps et l'adressage à des professionnels spécialisés pour les suivis de plus long terme. Des conventions de partenariat fluides devront en outre garantir que **le CUSP opère exclusivement comme un maillon facilitateur, permettant de désengorger les structures publiques saturées avant d'orienter les patients nécessitant un suivi au long cours vers le secteur libéral ou spécialisé**.

<sup>21</sup> Par exemple, le CUSP exclut l'accueil des publics étudiants dans la mesure où le « 102 » assure déjà pour eux l'offre de premier recours.



# CONCLUSIONS

Ce projet de Centre Universitaire de Services en Psychologie et sciences cognitives (CUSP) ambitionne de répondre à un besoin territorial majeur, objectivé tant par les données épidémiologiques nationales que par l'expression des acteurs locaux de la santé mentale. S'inscrivant dans un mouvement national de création de centres universitaires de consultations, **ce projet incarne la vocation d'une université publique moderne en articulant de manière synergique trois missions fondamentales : la formation par la pratique supervisée des étudiants en fin de cursus, la constitution d'un terrain d'investigation scientifique pour les laboratoires de recherche, et le service direct à la cité par le biais d'un accompagnement de qualité à un tarif accessible.** Fort de sa légitimité académique et de l'expertise de ses équipes, l'Institut de Psychologie de Lyon (IPsyL) rassemble toutes les conditions pour porter ce projet ambitieux au bénéfice des populations et des structures de la métropole lyonnaise.

Pour transformer cette ambition institutionnelle en une réalité opérationnelle, les prochaines étapes du projet sont les suivantes :

- 1. Constitution d'un Comité de Pilotage (COPIL)** pour fédérer rapidement les partenaires stratégiques et les décideurs publics du territoire : collectivités territoriales, autorités de santé, établissements hospitaliers, institutions académiques, organismes de protection sociale et mutuelles, organisations professionnelles et associations d'usagers. L'objectif de cette instance de gouvernance partagée est d'engager une démarche de **co-construction du projet**, la présente note d'intention constituant une base de travail ayant vocation à évoluer pour ancrer le futur CUSP dans les réalités et les attentes des acteurs locaux.
- 2. Lancement de l'étude de faisabilité** pour compléter notre analyse des besoins du territoire afin de structurer et d'ajuster finement l'offre de services proposée. Il s'agira aussi de définir précisément le fonctionnement opérationnel du CUSP, d'en proposer une analyse des besoins matériels, humains et financiers, et d'en valider les hypothèses juridiques, économiques et immobilières avant tout engagement définitif. Ce travail nécessite les compétences d'**un chargé de mission en portage et ingénierie de projet à temps plein pendant un an.** L'IPsyL ne disposant pas en interne d'une telle expertise technique, ce besoin critique pourra être couvert soit par la mise à disposition de compétences par des partenaires institutionnels du projet, soit par l'obtention d'un fonds d'amorçage dédié permettant d'opérer un recrutement spécifique.
- 3. Recherche de financements** (subventions, appels à projets, mécénat) permettant la mise en œuvre effective du projet et arrêt d'un calendrier prévisionnel pour l'ouverture du CUSP.

En définitive, la création du CUSP représente une opportunité unique pour l'Université Lumière Lyon 2 de renforcer son ancrage territorial, de valoriser l'excellence de ses formations en psychologie et en sciences cognitives, et de contribuer concrètement à l'amélioration de la santé mentale. Il appartient désormais à la communauté universitaire, aux décideurs publics et aux potentiels financeurs de se saisir de cette ambition pour faire émerger une réponse structurelle pérenne face aux vulnérabilités sociétales contemporaines.



## Pourquoi devenir partenaire ?

**Contribuer** à une **réponse territoriale innovante** en santé mentale

**Participer** à la **formation des professionnels** de demain

**Favoriser l'innovation sociale** et publique

**Renforcer les coopérations** entre acteurs du territoire



## Comment s'engager ?

**Intégrer** le **Comité** de pilotage

**Soutenir** l'**étude de faisabilité**

**Apporter** une **expertise** ou des **moyens**

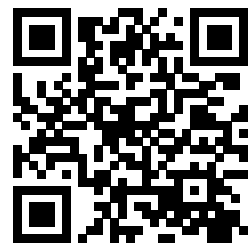
**Contribuer** au **financement de l'amorçage**

**Développer** des **projets communs**





# INSTITUT DE PSYCHOLOGIE DE LYON



**[psycho-direction@univ-lyon2.fr](mailto:psycho-direction@univ-lyon2.fr)**

**Document produit par l'Institut de Psychologie de Lyon**

**Crédits photos :**

Couverture : Orawan Pattarawimonchai, Shutter stock  
pp. 5, 10 : People images, Shutter stock  
p. 7 : Frame Stock Footage Shutter stock  
p. 9 : Ratana21, Shutter stock  
p. 14 : Josep Suria, Shutter stock  
p. 16 : Master 1305, Shutter stock  
pp. 19, 4ème de couverture : Alexis Grattier, Université Lumière Lyon 2

**Imprimé par le service RIME  
Université Lumière Lyon 2  
Juin 2026**